



PRÉFÈTE DE LA CREUSE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guéret, le 16/07/2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Reconduction de l'arrêté préfectoral portant obligation du port du masque dans certaines situations en Creuse

Madame Virginie DARPHEUILLE, préfète de la Creuse, a reconduit l'arrêté préfectoral du 17 juin 2021, portant **obligation du port du masque pour les personnes de onze ans et plus, dans certaines situations ou à proximité de certains lieux** dans le département.

Ainsi, **jusqu'au 16 août 2021**, le port du masque en extérieur reste obligatoire dans les situations suivantes :

- ✓ dans les **rassemblements spontanés ou organisés, manifestations**, réunions et activités créant des situations de promiscuité ;
- ✓ dans les **marchés, brocantes et vide-greniers** ;
- ✓ dans les **files d'attente** ;
- ✓ dans les **rues et zones piétonnes très fréquentées** ;
- ✓ aux **abords des centres commerciaux et des établissements scolaires** ;
- ✓ aux **abords des gares et aux arrêts de bus** ;
- ✓ lorsque la distanciation physique d'au moins deux mètres entre les personnes ne peut être respectée.

Face à la reprise épidémique que connaît notre département et l'ensemble du territoire national, le **maintien d'une vigilance collective** le respect scrupuleux de ces réglementations et nécessaire.

Contact presse

Cabinet de la Préfète

Maïmouna DIALLO

Tél. : 05.55.51.58.95 – 06.31.79.06.08

Courriel. : maimouna.diallo@creuse.gouv.fr

Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle



www.creuse.gouv.fr



Préfète de la Creuse



Préfète de la Creuse